



Probleme désinscription prépa privé

Par **Léonard**, le **21/07/2009** à **11:39**

Bonjour,

Je me suis inscrit en Mai a une prépa privée d'aix en provence , pour faire une prépa au concours infirmier ,
la somme des frais de scolarité s'élevaient à 1985€ .
cependant , j'ai connu quelques difficultés , et le financement de cette formation m'est absolument impossible à financer par moi même , la rentrée étant dans un mois et demi.

Pour me désinscrire , j'ai donc voulu écrire une lettre pour demander la restitution de mes chèques (7 chèques de la somme demandée , car ils demandaient un "avancement") .

A ma stupéfaction , dans le "règlement" de cette prépa , je vous cite :

"En cas de désistement avant le début de la formation (avant la première heure de formation) 35% du prix de la formation reste dû au * (nom de l'établissement)"

Cette phrase m'a énormément surpris , je me demande si ce "reglement" est légal alors que je n'ai eu aucun contact avec eux mis a part l'envoi du dossier etc... par courrier . Le problème est que j'ai signé ce "règlement" pensant que ma formation serait financé...

Aujourd'hui même 35% d'une telle somme reste impossible a financer , étant donné que j'ai opté pour une formation à distance bien moins coûteuse et que de plus je ne jouirai pas de leur formation ou de quelques "services" que ce soit venant d'eux...

J'espère que vous pourrez m'aider .
Je vous en remercie par avance , a bientôt

Par **leonard**, le **27/07/2009** à **16:31**

Personne ne peut m'aider ? j'aurais vraiment besoin de conseil de démarche ou autre...

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **18:10**

Bonjour,

Il est toujours important avant de s'engager et de signer un contrat de lire ce contrat, ce que, semble-t-il, vous n'avez fait qu'après coup. Si vous avez signé, à moins de trouver, avec l'aide d'un avocat, une faille rendant nul ce contrat, vous devrez bien les 35 % de cette formation. Sachez que les formateurs, eux, sont embauchés à la prestation qu'ils doivent assumer, ce ne sont donc pas des employés mensualisés.